



Les Communes du
Patrimoine Rural
de Bretagne

L'ASSOCIATION



COMMENT A ÉTÉ CRÉÉE L'ASSOCIATION ?

L'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne a été créée en 1987 par des maires soucieux de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de leur commune.

Cette initiative, unique en France, s'est traduite par l'élaboration d'une Charte de Qualité qui définit les engagements des communes et les conditions d'attribution du Label.

Pour prétendre au Label, les communes doivent comporter une dimension rurale et compter moins de 3 500 habitants. Elles doivent également posséder un patrimoine architectural et paysager de qualité.

La signature de la Charte de qualité implique un engagement fort de la part de la commune dans :

- La restauration et la mise en valeur de son patrimoine architectural ;
- La sensibilisation de sa population à le protéger et à le valoriser ;
- Le développement culturel et touristique notamment à travers la mise en place de circuits de découverte du patrimoine et d'un programme d'animations de qualité ;
- Une politique forte de communication et de promotion du patrimoine.

Le Label, attribué pour cinq ans, est l'élément d'unité et de référence des communes associées. Ses intérêts sont les suivants :

- Culturel : faire connaître le patrimoine, le comprendre et le faire vivre ;
- Qualité de la vie : harmonie du cadre de vie des habitants ;
- Technique : restauration de l'habitat ancien selon les méthodes traditionnelles ;
- Economique : valorisation du patrimoine par les artisans locaux.

Afin de développer le tourisme en Bretagne intérieure, le Conseil Régional de Bretagne a décidé depuis 1993 d'accompagner les efforts des communes en accordant des subventions aux particuliers et aux communes pour la restauration de leur bâti ancien. Grâce à ces aides, les communes labellisées s'embellissent aussi bien au niveau des bâtiments privés que des aménagements de bourg.

Le patrimoine est devenu, au fil du temps, un levier du développement local. La mise en place d'une véritable politique de mise en valeur, de promotion et d'animation du patrimoine a contribué à l'accroissement de la fréquentation touristique des communes rurales.

L'ASSOCIATION



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION ?

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine tout en respectant le caractère de l'architecture d'origine ;
- Informer et sensibiliser la population locale à la restauration du patrimoine ;
- Valoriser par la mise en place de circuits de découverte du patrimoine et d'animations culturelles ;
- Promouvoir toute action susceptible d'assurer un développement économique, touristique et culturel.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION ?

Sauvegarder et accompagner :

- Elaboration d'études patrimoniales ;
- Montage des dossiers d'aides à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine privé et public ;
- Information des habitants sur les aides à la restauration ;
- Conseils auprès des communes dans les projets d'aménagement de bourgs ;
- Sensibilisation autour du concept de Bourg Jardin.

Animer et promouvoir :

- Aide au montage et au financement d'animations liées au patrimoine ;
- Organisation de l'opération « Patrimoine en marche » ;
- Promotion des circuits de randonnée ;
- Communication à travers des supports variés.

Développer et valoriser :

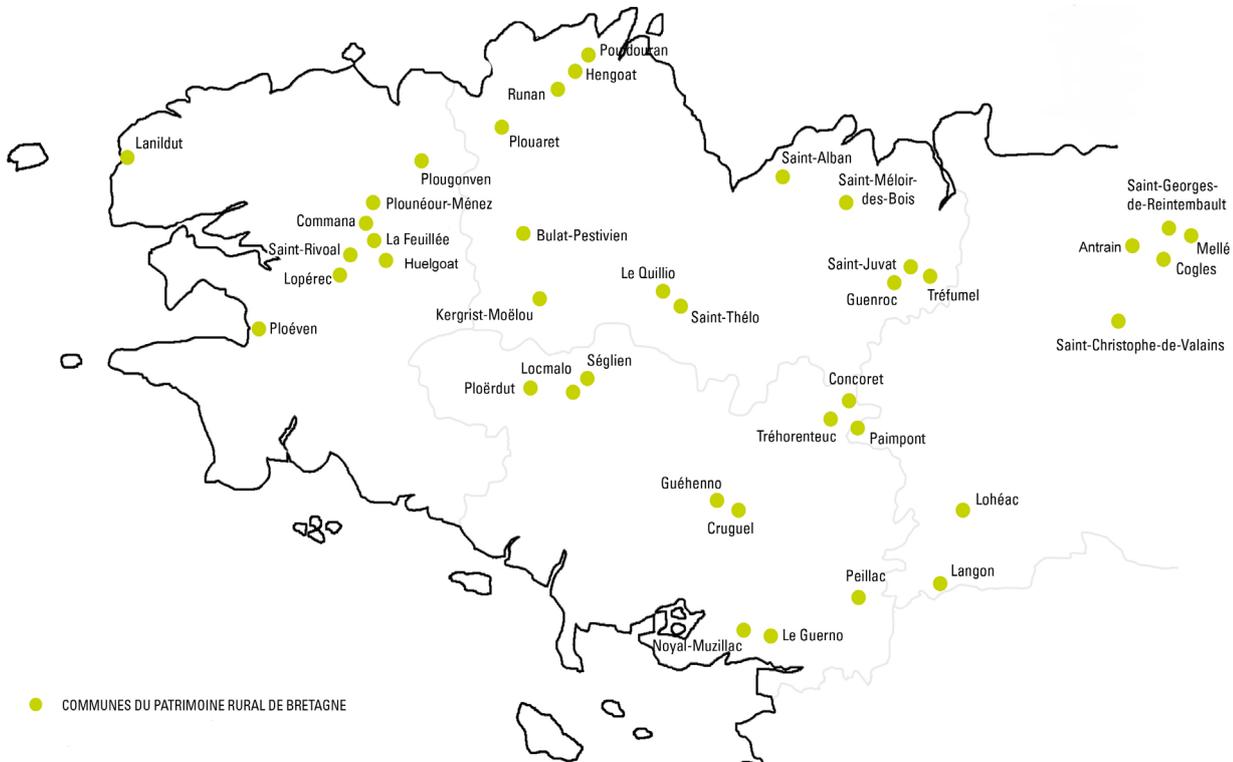
- Utilisation du patrimoine comme un outil de développement local et de redynamisation des centres bourgs ;
- Conception de circuits de découverte du patrimoine.

40 communes
Plans d'Aménagements Patrimoniaux

63 édifices protégés au titre
des monuments historiques

2 MILLIONS
D'EUROS d'aides accordées par la
Région Bretagne depuis 1993

L'ASSOCIATION



Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

1 rue Raoul Ponchon - CS 46938 - 35069 Rennes cedex

Tél: 02 99 23 92 83 - contact@cprb.org